



Securisation de piscine privee et suspension d'agrement

Par **busseron_old**, le **19/07/2007** à **09:35**

je suis assistante maternelle dans l'allier,le conseil general de l'allier demande à ses ass. maternelles independantes de securiser leur piscine.Je l'ai fait mais la barriere de protection mise en place ne correspondant pas à leurs criteres,ils suspendent mon droit de travailler.Le conseil general et l'UTAS sont-ils totalement dans leur droit, y'a-t'il abus sachant que si je refuse de faire de nouveaux frais quant à la securisation de la piscine je serais demissionnee.Je travaille pour 2.15 euros de l'heure et ne puis me permettre de depenses inutiles.Merci de votre reponse.Salutations.Sylvie Busseron